



Luxembourg, le **23 DEC. 2016**

**Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 2553 du 10 novembre 2016 de Monsieur le député Max Hahn, concernant le carrelage des murs des passages souterrains pour piétons le long de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2553 du 10 novembre 2016 de Monsieur le Député Max Hahn**

Par la question parlementaire n° 2553 du 10 novembre 2016, l'honorable Député Monsieur Max Hahn souhaite s'informer sur les carrelages des murs des passages souterrains pour piétons le long de la ligne ferroviaire Pétange-Luxembourg.

Il est vrai que des zones plus ou moins étendues de revêtement mural constitué de carrelage ont bien été déposées à la fin de l'été dans l'ensemble des souterrains à voyageurs ou pour piétons de la ligne de Pétange-Luxembourg, et ce pour des raisons de sécurité par rapport aux usagers.

Or, seules les parties de revêtement qui étaient décollées et dont la chute représentait un danger pour les piétons ont été déposées. Les zones qui suite à un sondage manuel ne représentaient pas de danger ont été laissées en place.

Le revêtement mural fait actuellement l'objet d'une analyse qui a pour but de déterminer l'origine du problème et de définir les mesures de réfection à mettre en place. Les premières conclusions tendent vers une erreur de conception au niveau des couvertines en béton posées en tête des voiles en béton des cages d'escalier et des rampes. Bien que ces tablettes soient munies, à des espaces réguliers, de joints de dilatation, des fissures sont apparues après quelques années dans les joints intermédiaires constitués de mortier de ciment. Les infiltrations d'eau au niveau de ces fissures se sont propagées à l'arrière du revêtement de carrelage et ont provoqué un décollement des carreaux suite aux cycles de gel/dégel des derniers hivers. De plus, les dilatations inhérentes à l'exposition au soleil en été ont accentué le problème précité.

Les mesures de réparation qui, en conclusion de l'analyse en cours, seront à mettre en œuvre (remplacement des couvertines en béton par des couvertines métalliques et remplacement des zones de revêtement mural défectueuses par des nouveaux carreaux) ne pourront cependant être réalisées qu'en printemps 2017, période à partir de laquelle les conditions atmosphériques permettront ce type de travaux.